



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 100 d) de la liste préliminaire\*

### Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2017 à juin 2018.

Au cours de cette période, le Centre a mené 115 activités d'assistance technique, juridique et politique afin d'aider les États d'Amérique latine et des Caraïbes, à leur demande, à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive.

Pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, le Centre a dispensé une formation technique à plus de 2 500 responsables nationaux des États Membres sur le marquage, le traçage et l'interdiction des armes aux points d'entrée et de sortie, la gestion des arsenaux et la destruction des armes légères. Un appui a également été fourni aux États pour les aider à incorporer les normes de gestion des stocks et les procédures opérationnelles normalisées dans les pratiques de contrôle des armes légères des sociétés de sécurité privées. Le Centre a travaillé en étroite collaboration avec les États d'Amérique centrale pour les aider à mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes, et des recherches ont été menées pour mieux faire connaître les contrôles et tendances en matière de munitions dans la région.

\* A/73/50.



Le Centre a fourni une assistance en matière de législation, de politiques et de renforcement des capacités à 462 fonctionnaires nationaux d'Amérique latine et des Caraïbes afin de renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs à des acteurs non étatiques. Le Centre a également mis au point des outils pour aider les États à élaborer des listes de contrôle et à renforcer leur régime d'octroi de licences pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive ; il a aussi fourni une aide au renforcement des capacités pour prévenir la prolifération dans le cadre de la sécurité maritime et portuaire.

Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux États Membres et aux autres partenaires qui ont appuyé le fonctionnement et les programmes du Centre par des contributions financières et en nature et demande à ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires au Centre afin de soutenir et de développer davantage ses activités en réponse aux demandes toujours plus nombreuses d'assistance et de coopération des États Membres de la région. Le Secrétaire général est particulièrement reconnaissant au Pérou pour son soutien, accordé de longue date en tant que pays qui accueille le Centre depuis plus de 30 ans.

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 72/61, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme appui au rôle du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dans la promotion de la paix, du désarmement et du développement parmi ses États Membres et a encouragé le Centre à développer davantage ses activités dans tous les pays de la région dans les domaines de la paix, du désarmement et du développement et à fournir, sur demande et conformément à son mandat, un appui aux initiatives des États Membres dans ces domaines aux niveaux régional et sous-régional.

2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution à sa soixante-troisième session. Dans le présent rapport, soumis en réponse à cette demande, les principales activités menées par le Centre de juillet 2017 à juin 2018 sont mises en évidence. On trouvera dans l'annexe au présent rapport un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2017.

## II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre, situé à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir, à leur demande, un appui fonctionnel aux initiatives et autres activités des États Membres de la région pour la mise en œuvre de mesures de paix et de désarmement et pour la promotion du développement économique et social.

## III. Principaux domaines d'activité

4. Au cours de la période considérée, le Centre a mené 115 activités d'assistance technique, juridique et de formation pour aider les États de la région à mettre en œuvre les instruments de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements et à respecter les règles et normes internationales dans ces domaines. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des principaux domaines d'activité du Centre, et de plus amples détails sont fournis dans les sections qui suivent.

5. Conformément aux normes internationales, le Centre a contribué à la destruction de 18 000 armes obsolètes au Pérou et fourni une assistance technique à la Colombie pour la destruction de plus de 3 600 armes déposées au cours de la première phase de mise en œuvre de l'accord de paix. Ce processus d'importance historique a également conduit à la destruction de 1,7 million de munitions.

6. Pour aider les services de détection et de répression à réduire le détournement des armes, le Centre a dispensé une formation à l'identification, par rayons X, à plus de 80 intervenants de première ligne, ce qui a donné lieu à quatre interceptions dans les pays où des cours de formation avaient été dispensés.

7. Pour promouvoir les normes internationales en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires liées aux armes à feu, le Centre a renforcé les capacités de plus de 170 responsables du secteur de la sécurité des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Guyana, de la Jamaïque, de la République dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis et de la Trinité-et-Tobago. Grâce à ces cours de formation spécialisée, la première « correspondance » potentielle dans les Amériques a été identifiée dans le Réseau d'information balistique de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) en 2017 entre une arme à feu retrouvée au Belize et des marquages obtenus au Guatemala.

8. Le Centre a aidé à renforcer la capacité des États d'appliquer les normes internationales pertinentes en matière de sécurité physique dans la gestion des arsenaux et des stocks de munitions parmi le personnel de sécurité privé, ce qui a permis de réduire le risque que les armes soient détournées à des fins illicites.

9. Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Centre a aligné ses activités pour mettre en œuvre et faire progresser les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »), en faisant participer les jeunes à la mesure de la violence et de l'insécurité au moyen d'indicateurs participatifs.

10. De plus, poursuivant un projet multi-agence dans le nord du Pérou, le Centre a travaillé avec quelque 90 jeunes et adultes pour sensibiliser et chercher des solutions au phénomène croissant de la possession et de l'utilisation d'armes à feu dans les écoles.

11. Pour alimenter le débat public, le Centre a publié deux nouvelles études sur les pratiques et les tendances en matière de contrôle des munitions en Amérique latine et dans les Caraïbes.

12. Afin d'assurer la continuité des efforts faits par l'État pour mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes, le Centre a offert une formation et une assistance technique à 125 fonctionnaires de la Barbade, du Costa Rica, d'El Salvador et du Guatemala.

13. Pour faciliter l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre a aidé Antigua-et-Barbuda, le Belize, la Grenade, le Guyana, le Pérou, la République dominicaine, le Suriname et la Trinité-et-Tobago à élaborer une nouvelle législation et à définir des priorités pour les plans d'action nationaux. Son assistance a abouti à la présentation de ces par le Belize et le Pérou.

14. S'appuyant sur des lignes directrices récemment conçues sur l'élaboration de listes de contrôle nationales, le Centre a aidé la République dominicaine à adopter et créer une liste récapitulative opérationnelle pour le contrôle des articles stratégiques. De même, le Centre a élaboré des directives pour l'adoption de protocoles normalisés d'octroi de licences. Des exercices similaires ont eu lieu s'agissant des armes classiques et de leur contrôle dans divers États d'Amérique centrale et des Caraïbes.

15. Enfin, le Centre a continué à encourager la participation des femmes aux initiatives de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur la question. Dans l'ensemble, les activités du Centre ont touché environ 1 000 femmes (37 % du total).

## **A. Programme de sécurité publique**

### **1. Fourniture d'une assistance technique à la destruction d'armes**

16. Conformément aux instruments et normes internationaux, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage), le Centre a fourni une assistance technique à l'armée péruvienne pour l'aider à détruire et retirer définitivement de la circulation plus de 18 000 armes obsolètes, dont des armes à feu (pistolets, revolvers, fusils, lance-grenades et mitrailleuses) et des pièces et

composants d'armes classiques (principalement des tubes de lance-roquettes) en août 2017. Ces activités de destruction d'armes ont été menées conformément aux procédures opérationnelles normalisées génériques élaborées par le Centre, notamment sur la manutention et la sécurité, le fonctionnement de l'équipement ainsi que la surveillance et la vérification indépendantes. Ces procédures opérationnelles normalisées, transmises lors d'un atelier de formation d'une cinquantaine de responsables de l'armée, serviront de base aux procédures internes de l'armée péruvienne pour guider les futures opérations de destruction d'armes.

## **2. Soutien au processus de paix en Colombie**

17. À la demande de la Mission des Nations Unies en Colombie, le Centre a mis au point sa contribution à la composante « suspension d'armes » du processus de paix historique négocié entre le Gouvernement colombien et les forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple. L'appui du Centre a consisté à contribuer à la planification logistique de la suspension d'armes et à partager son expertise sur les méthodes et techniques de désactivation des armes légères et de petit calibre. L'assistance apportée par le Centre a culminé en septembre 2017 avec un appui technique pratique qui a permis de détruire quelque 9 000 armes légères et 1 765 000 munitions.

18. C'était la première fois que le Bureau des affaires de désarmement contribuait à un processus officiel de désarmement dans la région. Les procédures techniques opérationnelles élaborées par le Centre, qui suivent les normes internationales et les meilleures pratiques, notamment les Normes internationales sur le contrôle des armes légères et les Directives techniques internationales sur les munitions, ont été appliquées lors de la mise en œuvre de l'accord de paix.

## **3. Soutien des interdictions d'armes grâce à la technique des rayons X**

19. Depuis la création du Centre dans la région, les services de détection et de répression sont à la fois partenaires et bénéficiaires de l'aide technique du Centre. Celui-ci a continué à travailler avec les intervenants de première ligne pour réduire le détournement d'armes grâce à des formations et des outils pratiques.

20. Plus de 80 agents des services de détection et de répression de la République dominicaine et de l'Uruguay ont ainsi assisté à deux sessions de formation nationale spécialisée, en novembre 2017 et avril 2018 respectivement, pour faciliter l'interdiction du trafic d'armes légères, de pièces, de composants et de munitions par la voie du courrier, de l'envoi de colis et de bagages. Ce cours de formation s'est servi du guide d'identification par rayons X élaboré par le Centre en collaboration avec le Centre de recherche et d'application en matière de sécurité adaptative, dont le siège est en Suisse. Ce guide pionnier fournit aux agents des postes, des douanes et des services de police des frontières les outils nécessaires pour détecter et identifier les armes expédiées de façon illicite par les services postaux. Ce guide aidera à lutter contre cette nouvelle modalité de trafic qui jusqu'à présent n'a pratiquement pas été contrôlée.

21. Les cours de formation ont eu un impact évident sur le terrain, une interdiction ayant été signalée en République dominicaine et trois en Uruguay. Les cours et les outils représentent des exemples de travail pratique entrepris par le Centre à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action sur le terrain avec des résultats et un impact tangibles et immédiats.

#### 4. Amélioration de la capacité du traçage des armes légères

22. Le Centre a continué de contribuer au renforcement des systèmes balistiques nationaux aux Bahamas, à la Barbade, au Belize, au Guyana, à la Jamaïque, en République dominicaine, à Saint-Kitts-et-Nevis et à la Trinité-et-Tobago en vue de lutter contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de munitions et de réduire la violence armée. Cette assistance a également contribué beaucoup à la mise en œuvre par les États du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

23. Le Centre a dispensé une formation spécialisée dans le secteur de la sécurité à quelque 130 fonctionnaires des pays en question en vue de promouvoir les normes internationales d'enquête et de poursuite dans les affaires liées aux armes à feu. Les cours étaient axés sur le renforcement des procédures médico-légales opérationnelles normalisées de manipulation et de traitement appropriés des preuves liées aux armes à feu trouvées sur les lieux d'un crime. La collecte adéquate d'informations et de preuves matérielles d'armes à feu et de munitions dépend de la gestion des lieux du crime et de la chaîne de détention, ainsi que des informations qui pourraient être utilisées par la suite dans le cadre de l'enquête criminelle, et augmente considérablement la probabilité que l'auteur d'un crime sera condamné et que l'impunité sera réduite.

24. Contribuant à harmoniser les efforts d'élaboration d'une stratégie nationale rationnelle pour les enquêtes et les poursuites en cas d'utilisation d'armes à feu et de trafic illicite d'armes à feu et de munitions, le Centre s'est employé à renforcer les capacités de près de 40 experts des laboratoires de la police scientifique des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Guyana et de la Trinité-et-Tobago dans la préparation de moules à double coulée, grâce à la formation sur place et aux dons de matériel. Ces moules à base de résine, ou moulages, sont des répliques exactes d'une balle tirée ou d'une douille extraite d'une scène de crime. En envoyant ces répliques d'un pays à l'autre à des fins de comparaison, plutôt que l'objet original, pour recueillir des indices de preuve, la chaîne de possession n'est pas rompue et l'intégrité de la preuve n'est pas compromise.

25. Comme indicateur précis de l'impact de la formation et de l'amélioration de l'échange d'informations entre juridictions, la première « correspondance » potentielle constatée dans les Amériques a été identifiée dans le Réseau d'information balistique d'INTERPOL en 2017 entre une arme à feu retrouvée au Belize et un poinçon marquant une arme au Guatemala. Des doubles plâtres ont été préparés à partir des cartouches d'essai de l'arme et envoyés à l'Institut national des sciences médico-légales du Guatemala en avril 2018 pour confirmation. Les autorités béliziennes attendent le résultat de la comparaison microscopique pour confirmer cette correspondance.

26. Pour améliorer encore l'échange d'informations entre les États, le Centre a organisé deux réunions sous-régionales sur la balistique médico-légale, l'une en République dominicaine en août 2017 et l'autre au Pérou en mai 2018 ; ces réunions ont rassemblé une soixantaine de participants, dont des représentants d'État, des experts et des organisations régionales et internationales. Ces événements ont montré l'importance de disposer de systèmes de gestion de haute qualité dans les laboratoires de police scientifique à l'appui du Réseau régional intégré d'informations balistiques et en tant qu'élément essentiel de l'assistance mutuelle et de la collaboration efficace en matière d'examen médico-légaux. Une gestion de qualité et des stratégies nationales solides permettent aux États de mettre au point et de valoriser les systèmes nationaux pour coopérer en matière de traçage confidentiel des armes à feu.

27. Pour renforcer les capacités des laboratoires médico-légaux de la région, améliorer le travail des experts balistiques et réduire les risques tout en améliorant la santé et la sécurité à long terme du personnel, le Centre a acheté du matériel et des techniques spécialisés pour effectuer des essais de tir et des tests fonctionnels pour le Belize, le Guyana, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago. L'équipement de pointe, y compris les champs de tir intérieurs remis à neuf et les champs de tir d'essai conteneurisés, contribue à la gestion de qualité des indices et à l'amélioration du traitement des dossiers, renforçant ainsi les capacités des États de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de marquage et de tenue des dossiers prévues dans le cadre de l'Instrument international de traçage.

#### **5. Pratiques de marquage normalisées**

28. Conformément à l'article 8 du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en vertu duquel les États doivent exiger un marquage simple et approprié sur chaque arme à feu importée permettant l'identification du pays d'importation et si possible l'année de l'importation, et permettre aux autorités compétentes de ce pays de tracer l'origine de l'arme à feu, le Centre a acheté une machine de marquage au laser en mars 2018 pour pouvoir fournir une assistance technique et renforcer les capacités des États dans le marquage secondaire des armes à feu, renforçant ainsi les mécanismes de traçage dans la région. Le Centre a organisé la première mission sur place en juin 2018 en utilisant la machine de marquage à la Trinité-et-Tobago, où il a non seulement amorcé un dialogue initial entre les autorités nationales sur le marquage secondaire des armes à feu, mais a aussi fourni une assistance technique pratique en organisant une session pilote de marquage les 21 et 22 juin, avec 12 participants.

#### **6. Promouvoir les pratiques de contrôle des armes légères auprès des entreprises privées de sécurité**

29. Les normes internationales ont également donné lieu à un projet conjoint visant à aider la Colombie, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique et la République dominicaine à mieux contrôler les armes légères détenues par des sociétés privées de sécurité et à promouvoir la bonne gouvernance dans ce secteur. Le projet, qui a été mis en œuvre conjointement avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, vise à faire face à l'augmentation continue de la privatisation de la sécurité dans la région par un soutien à l'application des Normes internationales sur le contrôle des armes légères, des Directives techniques internationales sur les munitions et du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

30. Si les États sont mieux à même d'appliquer ces normes internationales de sécurité physique dans la gestion des armes et des munitions dans les arsenaux, le risque que les armes soient détournées à des fins illicites est réduit au minimum. Dans cet esprit, une assistance technique a été fournie au Guatemala en juillet 2017 pour faciliter l'intégration des normes de gestion des stocks et des procédures opérationnelles normalisées dans les pratiques de contrôle des armes légères des sociétés de sécurité privées, grâce à l'organisation de deux ateliers techniques à l'intention de 65 employés de ces sociétés chargés de superviser et de gérer les arsenaux. En octobre 2017, le Guatemala a bénéficié d'une évaluation de base de la situation de son secteur de la sécurité privée, dirigée par le Centre, qui a formulé des recommandations sur les défis à relever en matière de contrôle et de responsabilisation ainsi que sur le contrôle des armes légères en général.

31. Pour élargir la portée géographique du projet, en réponse à la demande des États, le Centre et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées ont

lancé des activités de sécurité privées en Jamaïque en novembre 2017 et au Mexique en mars 2018. Ces deux séries d'activités, qui ont concerné plus de 260 agents de sociétés de sécurité privées et d'entités nationales, comprenaient un séminaire exécutif visant à faire mieux connaître la réglementation en matière de sécurité privée et le contrôle des armes légères, des ateliers techniques sur les normes internationales en matière de sécurité physique et de gestion des arsenaux et des études de base similaires à celles réalisées au Guatemala. En particulier, en Jamaïque, le Centre a procédé à des évaluations volontaires des armureries et des installations d'entreposage des armes de deux sociétés de sécurité privées et a formulé des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises pour être en conformité avec les Normes internationales sur le contrôle des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions. Au Mexique, le Centre a organisé le 27 juin 2017 un deuxième séminaire exécutif et un atelier technique sur les normes internationales de sécurité physique et de gestion des stocks d'armes.

32. Sachant bien que l'usage excessif de la force et des armes à feu par les agents des sociétés de sécurité privées est un problème de gouvernance et de sécurité, le Centre a intégré le thème de l'usage de la force par les organismes du secteur de la sécurité privée dans son approche stratégique de la sensibilisation du secteur privé. Dans ce cadre, en association avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, le Centre a organisé trois ateliers techniques à l'intention de près de 100 fonctionnaires des trois pays bénéficiaires d'Amérique centrale. Les ateliers ont servi de plateforme pour déclencher un débat sur les normes et les politiques relatives à l'usage de la force dans la prestation de services de sécurité privés. Sur demande, le Centre a également organisé au Mexique en mai 2018 une table ronde sur les armes moins meurtrières à l'intention de plus de 60 représentants d'organismes publics, afin d'encourager un débat sur l'utilisation de ces dispositifs par les sociétés de sécurité privées et leur régime de contrôle et de réglementation, en tenant compte de considérations normatives, juridiques et techniques. Le Centre a organisé des stages sur les difficultés rencontrées et les possibilités offertes par l'utilisation de dispositifs de substitution, tels que des armes moins meurtrières, pour préserver l'ordre public, par exemple lorsque ces dispositifs sont utilisés par des agents de sécurité en service, ainsi que sur les attributions des pouvoirs publics et du secteur privé dans la réglementation de l'usage de la force dans ce domaine.

33. À cet égard, des ateliers juridiques sur les armes moins meurtrières ont été organisés en Colombie en octobre 2017 et en République dominicaine en juin 2018. Ces ateliers concernaient des catégories, des définitions et des classifications spécifiques des armes, le champ d'application et l'effet de ces armes. En Colombie, ces informations techniques ont alimenté le débat national sur la réglementation concernant le recours à des armes moins meurtrières. En outre et en vue d'évaluer les dimensions techniques les plus utiles d'un point de vue réglementaire et politique, le Centre a créé un nouveau guide de classification technique des armes moins meurtrières, qui sera présenté officiellement en juillet 2018.

## **7. Les jeunes en tant qu'agents de changement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

34. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est affirmé que les enfants, les jeunes femmes et les jeunes hommes sont des agents essentiels au regard du changement. À l'appui de cette affirmation, le Centre, en collaboration avec le programme des Volontaires des Nations Unies, a lancé en 2017 un projet visant à établir un espace permettant aux jeunes de mieux connaître l'objectif 16 du développement durable et d'amorcer un dialogue sur la paix, la sécurité et la participation civique. Plus de 400 jeunes volontaires originaires de Colombie, du

Honduras, du Pérou et de la Trinité-et-Tobago se sont associés au Centre pour définir quelque 200 indicateurs communautaires permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 16.4 (« D'ici à 2030, réduire considérablement les flux illicites de capitaux et d'armes, renforcer le recouvrement et la restitution des avoirs volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée »).

35. Les indicateurs ont été présentés aux autorités locales de tous les pays participants comme un moyen d'acquérir une influence politique pour améliorer la mise en œuvre et le suivi de l'objectif 16. La rigueur avec laquelle les indicateurs ont été créés et présentés par la suite a bien montré cette transformation des jeunes volontaires en agents de changement favorables au désarmement, comme l'a demandé le Secrétaire général dans son programme de désarmement, qui sont équipés pour plaider en faveur de l'application de politiques locales répondant au besoin de sécurité de leur communauté.

36. Le lien entre les jeunes et la paix et la sécurité a également été préservé grâce à un projet multi-agence réalisé dans le nord du Pérou. En décembre 2017, le Centre a réuni près de 90 participants, dont des représentants d'associations de jeunes et de parents, de conseillers pédagogiques et d'administrations locales et municipales responsables de la sécurité des citoyens afin de s'attaquer au phénomène croissant de la possession et de l'utilisation d'armes à feu dans les écoles péruviennes. Des experts de la question, originaires de l'Argentine, du Costa Rica, du Guatemala, du Mexique et du Pérou ont partagé les enseignements ainsi acquis et les meilleures pratiques pour contribuer au développement des programmes, tandis que le Centre a suscité un élan parmi les parties prenantes, de façon à envisager des interventions conjointes et des actions de collaboration.

37. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour travailler avec les jeunes du nord du Pérou, le Centre a engagé en novembre 2017 près de 80 étudiants dans un dialogue visant à définir des moyens spécifiques d'intégrer les perspectives antisexistes dans les processus de contrôle des armes légères et dans les discours de politique publique sur la réduction de la violence armée. L'intégration de composantes sexospécifiques est en effet essentielle pour toutes les initiatives et opérations utiles de contrôle des armes légères à tous les stades, depuis la collecte d'informations et la planification jusqu'à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

## **8. Colloque sur les femmes et la sécurité**

38. L'Assemblée générale ayant reconnu dans sa résolution 65/69 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements la précieuse contribution des femmes aux mesures concrètes de désarmement, le Centre a organisé son premier colloque sur les femmes et la sécurité au Pérou en décembre 2017. Plus de 40 femmes originaires de la région qui se consacrent à la cause de la paix mondiale et de la sécurité dans le monde ont participé au colloque, qui a été l'occasion de présenter les futures stratégies du système des Nations Unies pour promouvoir les rapports entre les femmes et la sécurité dans la région, pour délibérer des moyens par lesquels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable pourraient contribuer à l'amélioration de la vie des femmes dans la région et pour étudier des méthodes possibles de renforcement du contrôle des armes dans le même esprit. Lors de ce colloque, on a consacré suffisamment de temps au balisage et au partage d'idées nouvelles visant à donner aux femmes les moyens qui leur permettent d'agir concrètement dans les domaines de la paix et de la sécurité.

39. Le colloque a également servi de plateforme pour le lancement de la publication du Centre intitulée « Forces de changement III », dans laquelle des femmes

d'Amérique latine et des Caraïbes partagent leur expérience en matière de désarmement, de sécurité et de réalisation des objectifs de développement durable. On y souligne l'importance des femmes en tant que responsables politiques, diplomates, agentes de sécurité, fonctionnaires de la justice et représentantes d'organisations de la société civile parmi d'autres fonctions, pour faire progresser leur rôle. Leur précieuse contribution à l'instauration d'une paix et d'un développement durable est reconnue.

40. Pour entretenir l'élan ainsi engendré, le Centre a lancé une page de réseautage professionnel qui servira de site « go-to » (« où aller ») pour rester en contact avec d'autres femmes travaillant dans le domaine de la sécurité et pour échanger des informations sur des questions liées à leur travail.

41. À la lumière de ce rassemblement exceptionnel de femmes exerçant des professions spécialisées dans la région et au-delà, le Centre a présenté une étude juridique montrant la corrélation entre la législation sur les armes légères et les dispositions relatives à la violence domestique au Pérou. Cette étude comprenait une recommandation visant à intégrer dans la législation sur les armes légères des restrictions sur l'acquisition des armes à feu et des munitions par toute personne reconnue coupable de violence familiale ou interpersonnelle. Après l'exposé, il y a eu des débats sur l'importance d'une meilleure responsabilisation antisexiste des politiques et des réponses juridiques au trafic illicite d'armes légères.

## **9. Sensibilisation au contrôle des munitions et aux événements se produisant dans la région**

42. Au cours des 20 dernières années, le contrôle des armes légères et de petit calibre a été renforcé par l'adoption de plusieurs instruments internationaux importants et récemment rappelés dans la cible 16.4 des objectifs de développement durable. Pourtant, alors que les contrôles sur la production et la vente d'armes deviennent de plus en plus rigoureux, ceux sur les munitions laissent beaucoup à désirer. Ainsi, afin d'aider les États à poursuivre le désarmement et mieux maîtriser les armements en général et à prévenir et lutter contre la prolifération des munitions en particulier, le Centre a mené une étude sur le contrôle des munitions dans la région en se référant aux instruments internationaux, aux normes, directives et pratiques en matière de contrôle des munitions en vue de rendre l'appareil de sécurité plus rigoureux et plus complet. Dans sa conclusion, le Centre a esquissé la voie à suivre à l'intention des gouvernements latino-américains et caraïbes, des organismes régionaux et sous-régionaux, du système des Nations Unies, des pays donateurs et de la société civile en formulant des recommandations sur des mesures pratiques qui amélioreraient le contrôle des munitions aux niveaux régional et international.

43. Dans une initiative parallèle, le Centre a lancé une seconde étude, qui traite des tendances de la production de munitions dans la région afin de sensibiliser la communauté internationale à l'impact de la prolifération de celles-ci sur la sécurité publique, et par conséquent de produire une analyse complète des informations utiles dans le cadre de la lutte contre la criminalité par armes à feu. L'étude a bénéficié d'une visite de 10 jours en République dominicaine en mars 2018 ; au cours de cette visite, le Centre a eu accès à des données sur les munitions saisies par les autorités douanières. Grâce à cette analyse de la vie réelle, le Centre a pu dessiner un « profil » (date, lieu, type d'incident, sexe des victimes et des auteurs, calibre des armes, longueur, marquage à l'importation et marque du fabricant) des munitions trouvées sur les lieux du crime dans tout le pays tout au long de 2017 et d'intégrer toutes ces informations dans la méthodologie interne de systématisation des données du Centre.

44. Les résultats de ces deux études ont été présentés lors de réunions tenues parallèlement en marge de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York en juin 2018.

45. Le Centre et le Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement ont organisé deux réunions régionales successives au Pérou et à la Trinité-et-Tobago en février 2018 à l'intention de 90 fonctionnaires nationaux afin de préparer les États à la troisième Conférence d'examen.

## **B. Appui à la mise en œuvre des instruments multilatéraux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive**

### **1. Traité sur le commerce des armes**

46. Le Centre a continué de travailler au renforcement de la mise en œuvre par chaque État du Traité sur le commerce des armes en organisant des formations et en fournissant une assistance technique à quelque 130 fonctionnaires nationaux. Le Centre a aidé trois États de la région à s'acquitter des obligations qui leur reviennent en vertu du Traité en organisant un atelier sous-régional à la Barbade en juillet 2017 et cinq ateliers techniques – en El Salvador en novembre 2017 et janvier et avril 2018, au Guatemala en février et avril 2018 – sur des sujets allant de l'identification des armes classiques, munitions, pièces et composants à la création progressive et à la définition des principales fonctions des systèmes de contrôle nationaux en vertu du Traité.

47. En outre, grâce aux efforts du Centre, de la Fondation Arias pour la paix et le progrès humain, du Ministère des affaires étrangères du Costa Rica et de l'Office fédéral allemand pour les affaires économiques et le contrôle des exportations, le Costa Rica a signé un décret présidentiel constatant le caractère conforme de son système national de contrôle de l'application du Traité. Le soutien du Centre comprenait à cet effet le lancement de son cours sur la mise en œuvre des traités en octobre 2014, la participation à des activités dirigées ensuite par l'Office fédéral allemand et la fourniture d'une assistance spéciale en mai 2016 en vue de s'assurer de la conformité du système. À titre de mesure complémentaire, le Costa Rica achève sa liste nationale de contrôle conformément à la disposition du Traité qui préconise la mise en place d'un système de contrôle national efficace et transparent.

48. Comme lors des périodes précédentes, le Centre a apporté une aide juridique à El Salvador en novembre 2017 en organisant une table ronde législative à l'intention de 25 représentants de six ministères et organismes publics afin de récapituler les exigences normatives minimales pour que l'appareil juridique national soit pleinement conforme au Traité sur le commerce des armes. Ces discussions ont porté sur le contenu d'une législation particulière, les éventuelles lacunes de la réglementation et un nouveau projet de décret portant création d'une autorité nationale d'application du Traité. L'assistance fournie aux deux pays est financée par le Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité. Son objet d'ensemble est d'assurer la continuité de l'action menée par l'État pour appliquer le Traité, le Centre agissant en tant que principal partenaire.

49. Les partenaires internationaux ont continué de demander au Centre de partager avec eux la connaissance approfondie qu'il a du Traité. Par exemple, dans le cadre du projet de sensibilisation au Traité sur le commerce des armes de l'Union européenne,

l'Office fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations a continué d'attendre du Centre qu'il contribue au dialogue national sur l'élaboration des feuilles de route du Traité, en mettant particulièrement l'accent sur la liste de contrôle des exportations, le système d'octroi de licences, l'évaluation des risques et la prévention des détournements. Le Centre a en outre fourni un appui technique pour le lancement d'une académie du Traité de contrôle des armes pour l'Amérique latine, organisée par l'Organisme de contrôle mexicain des armes en avril 2017, et il a participé à la septième réunion du groupe d'experts sur la mise en œuvre du Traité, organisée par Saferworld au Canada en mai 2017.

## 2. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

50. Le Centre a aidé huit pays de la région à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ce soutien comprenait une assistance juridique pour l'élaboration de procédures de traitement des armes de destruction massive, des conseils techniques pour l'élaboration ou la mise en œuvre de plans d'action nationaux, une assistance et des instruments spécialisés en matière de renforcement des capacités et la promotion d'un dialogue à l'échelle régionale sur les questions relatives à la non-prolifération.

51. Grâce au soutien du Centre et de ses partenaires (le groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et la Communauté des Caraïbes) durant la période couverte par le précédent rapport, le Belize et le Pérou ont présenté officiellement leur plan d'action national au Comité en juillet 2017. De même, des progrès appréciables ont été faits avec l'aide du Centre au Guyana et au Suriname dans l'affermissement de leur plan. Les autorités nationales des deux pays se sont engagées à poursuivre l'élaboration de ces plans et à les soumettre au Comité. Le Centre a fourni au Guyana en août 2017 et à Antigua-et-Barbuda en juillet 2017 des études juridiques contenant des recommandations sur les moyens d'aligner plus étroitement leur législation et leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004).

52. La nécessité de renforcer la législation pour améliorer la mise en œuvre de la résolution a été analysée dans les plans d'action nationaux de plusieurs États. En réponse, le Centre a organisé un atelier pour présenter les instruments relatifs aux armes de destruction massive à près de 50 participants venus des ministères concernés en août 2017 ; cela a été suivi par la fourniture d'un appui technique à plus de 20 agents des autorités nationales péruviennes pour élaborer un projet de loi visant à mieux harmoniser la législation nationale et les obligations énoncées dans la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction. En mars 2018, la République dominicaine a annoncé l'approbation de son projet de loi sur les armes de destruction massive et a demandé l'assistance systématique du Centre pour élaborer des réglementations complémentaires.

53. Afin de faciliter le dialogue sous-régional entre les États Membres et les organisations régionales sur les incidences d'un futur traité d'arrêt de la production de matières fissiles, le Centre et le Service du Bureau des affaires de désarmement basé à Genève ont organisé au Pérou deux ateliers de formation – les 19 et 20 mars 2018 à l'intention des pays d'Amérique latine et à la Trinité-et-Tobago, et le 21 et 22 juin 2018 pour les États des Caraïbes –, avec une quarantaine de participants. L'objectif de ces ateliers était d'aider les États à mieux participer à d'éventuelles négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles et d'examiner la relation entre le futur traité et les instruments mondiaux et régionaux existants.

54. La formation pratique a également été conçue comme une priorité absolue pour beaucoup de pays de la région qui cherchent à mieux appliquer les obligations

relatives aux armes de destruction massive. En conséquence, le Centre a organisé des cours de formation communs à l'intention de quelque 140 membres des administrations nationales. Au Pérou, le Centre a collaboré avec l'Organisation maritime internationale en septembre 2017 pour renforcer les capacités du pays de résoudre les problèmes de prolifération dans le domaine de la sécurité maritime et portuaire par des exercices pratiques faits sur maquette. En mars 2018, en République dominicaine et à la Trinité-et-Tobago, le Centre a organisé une formation ciblée, en coopération avec le FBI des États-Unis d'Amérique, de 93 agents des administrations nationales de première ligne sur les explosifs et les matières dangereuses ; l'accent a été mis sur les engins explosifs improvisés et les précurseurs d'explosifs que l'on trouve facilement dans la région. Un atelier régional de neuf pays des Caraïbes s'est tenu en République dominicaine en novembre 2017 en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes sur le renforcement de l'application du contrôle du commerce stratégique. La formation portait notamment sur la détection des matières et des technologies des armes de destruction massive afin d'aider les États à appliquer la résolution 1540 (2004).

55. Suite à une demande d'assistance formulée par la Grenade et par la Trinité-et-Tobago pour renforcer les relations avec l'industrie dans le domaine des armes de destruction massive, le Centre a accueilli en juillet 2017 deux ateliers pour présenter à 39 représentants du secteur des sujets relatifs à la prolifération des armes de destruction massive et à leur faire mieux connaître les articles et technologies à double usage. En février 2018, le Centre a lancé son nouveau guide des licences au niveau national à la Trinité-et-Tobago. Il a été officiellement lancé au niveau régional lors d'un séminaire sur l'application de la résolution 1540 (2004) qui s'est tenu en République dominicaine en mars 2018 avec la participation de 65 fonctionnaires des États concernés. Le guide sert d'outil réglementaire le plus à jour dans la boîte à outils offerte par le Centre pour encourager l'application de la résolution dans toute la région ; il complète le guide du Centre sur les listes de contrôle qui avait été officiellement lancé au Pérou en avril 2017, lors d'un séminaire régional sur le commerce stratégique et les contrôles aux frontières.

56. L'assistance fournie par le Centre en matière de listes de contrôle a continué à porter ses fruits ; la République dominicaine a lancé ainsi la première liste de contrôle de la région au niveau national en mars 2018. De même, un appui technique a été fourni au Belize en octobre 2017 et à la Trinité-et-Tobago en février 2018 à l'intention de 42 fonctionnaires de ces pays pour les aider à élaborer des listes de contrôle conformes à la résolution 1540 (2004). Cette liste offre aux responsables du contrôle commercial de première ligne un outil pratique et facile d'accès pour un contrôle plus rigoureux du commerce stratégique et pour mettre les listes de contrôle des États, contenant des éléments des principaux régimes de contrôle du commerce stratégique, en conformité avec la résolution.

## **IV. Personnel, financement et administration**

### **A. Finances**

57. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources disponibles et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées pour mener les activités de base et de programme. En 2017, des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Centre avaient été reçues pour un montant de 1 484 911 dollars. Le Secrétaire général exprime sa reconnaissance aux donateurs, en particulier les Gouvernements allemand, américain, canadien et suédois, ainsi qu'au Fonds

d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et à l'Office fédéral allemand pour les affaires économiques et le contrôle des exportations pour leur soutien financier continu. Ces contributions ont permis au Centre de continuer à aider les États Membres de la région à leur demande.

58. Le Secrétaire général remercie aussi le Mexique, le Panama et le Pérou de leurs contributions financières au Centre. Il encourage les États d'Amérique latine et des Caraïbes à continuer d'apporter des contributions financières et en nature au Centre, qui témoignent de la valeur que les États Membres continuent à attribuer aux connaissances spécialisées et à l'assistance technique fournie par le Centre.

59. Le Secrétaire général tient à remercier les États et partenaires pour leur généreuse contribution et leur appui au Centre, et les encourage à continuer à le soutenir afin qu'il puisse continuer à fournir aux États Membres de la région à leur demande l'assistance technique et le renforcement des capacités dont ils ont besoin pour remplir son mandat. On trouvera à l'annexe du présent rapport des informations sur l'état du Fonds d'affectation spéciale du Centre pour 2017.

## **B. Personnel et administration**

60. Le budget ordinaire de l'ONU finance les postes d'un spécialiste hors classe des affaires politiques/directeur du Centre (P-5), d'un spécialiste des affaires politiques (P-3) et d'un agent des services généraux (G-7, agent local).

61. Les postes de personnel de projet sont financés par des contributions volontaires. Le Centre a recruté du personnel d'appui de programme supplémentaire pour ses programmes de sécurité publique, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Des consultants internationaux ont été engagés pour appuyer les initiatives du Centre axées sur la sécurité privée, le projet de destruction d'armes au Pérou et le projet de recherche sur les pratiques et les tendances en matière de contrôle des munitions dans la région, ainsi que pour aider à élaborer de nouveaux outils et guides visant à faciliter la mise en œuvre des instruments relatifs aux armes légères et aux armes de destruction massive, y compris la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

## **V. Conclusion**

62. Le Centre a entrepris 115 activités de fond pour aider les États à mettre en œuvre le Programme d'action, l'Instrument international de traçage, le Traité sur le commerce des armes, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale.

63. Le Centre a continué d'élargir l'assistance technique qu'il apporte dans les domaines allant de l'amélioration des capacités de traçage à l'appui aux processus de destruction d'armes, notamment en Colombie. Le Centre a également continué d'aider les jeunes à devenir des agents de changement en appuyant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la cible 16.4 des objectifs de développement durable. En outre, les États ont reçu une assistance pour renforcer leurs cadres nationaux de contrôle des importations et des exportations d'armes classiques et de biens à double usage, ainsi que les mécanismes de contrôle des armes légères dans le secteur de la sécurité privée. Le Centre a aidé les États à prévenir la prolifération des armes de destruction massive en leur offrant une assistance juridique et en organisant des ateliers de renforcement des capacités, notamment sur la sécurité maritime et

portuaire. Le Centre a également mis des outils pratiques et utiles créés par lui à la disposition des États bénéficiaires pour les aider à renforcer les contrôles commerciaux, et des travaux de recherche ont contribué à l'élaboration de programmes et politiques d'amélioration du contrôle des munitions.

64. Le Centre encourage la participation et le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements en veillant à ce qu'elles soient nombreuses à participer à toutes ses manifestations, ce qui a permis de toucher un millier de femmes. Dans ce cadre, le Centre a réalisé un projet visant à promouvoir l'application de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale au niveau régional.

65. Le Secrétaire général demande à nouveau aux États Membres et aux autres partenaires en mesure de le faire de fournir au Centre l'aide financière et en nature, notamment par des contributions financières directes des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nécessaire pour lui permettre de continuer à remplir efficacement son mandat et de répondre aux besoins des États de la région. Le Secrétaire général encourage aussi les États à continuer d'utiliser pleinement les connaissances spécialisées et l'expérience du Centre dans les efforts qu'ils font ensemble pour promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région.

## Annexe

## État financier du fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2017

(En dollars des États-Unis)

<b>Excédent cumulé, 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>4 057 213</b>
<b>Produits</b>	
Contributions volontaires	1 484 911 <sup>a</sup>
Produit des placements	44 243
Autres produits d'opérations avec contrepartie directe	110 890
<b>Total des produits</b>	<b>1 605 488</b>
<b>Charges</b>	
Frais de fonctionnement	3 668 058
Amortissement <sup>b</sup>	(34 556)
<b>Total (charges)</b>	<b>3 668 058</b>
Excédent/(déficit)	(2 062 570)
<b>Excédent/(déficit) cumulé</b>	<b>1 994 643</b>

<sup>a</sup> Correspond aux contributions volontaires versées par l'Allemagne (697 350 dollars), El Salvador (par le Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes) (28 500 dollars), les États-Unis d'Amérique (395 903 dollars), le Guatemala (par l'intermédiaire du Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes) (96 326 dollars), le Panama (7 000 dollars), le Pérou (24 036 dollars) et la Suède (235 796 dollars).

<sup>b</sup> Comprend des remboursements des donateurs suivants : Allemagne (23 804 dollars) ; États-Unis (10 752 dollars).